



# CONVENTION DE PRÊT LOCATION D'UN VEHICULE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Association Charente Maritime Orientation « CMO », représentée par  
Monsieur

N° /2024

Patrick ROBIN,

N° SIRET / 447 788 043 00019 23 RUE DE LA SEUDRE 17390 LA TREMBLADE et

Monsieur, Madame ou l'Association, locataire

(Nom, Prénom) LNACO

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CMO met à la disposition de Monsieur, Madame :de la Ligne Nouvelle Aquitaine de Course d'Orientation

Véhicule Peugeot fourgon Boxer 16 m<sup>3</sup> **FE-957-JG** km départ km retour

Véhicule Ford Transit Custom 9 places **CW 027 JS** km départ km retour

Véhicule Trafic Renault 9 places **CP-273-ES** km départ km retour

Lors de la remise et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre les deux parties. Le véhicule devra être restitué dans le même état que lors de sa remise. Toutes détériorations et/ou anomalies devront être signalées dès sa restitution.

Le complément de plein (diesel) devra être fait avant sa restitution.

Date(s) de location prêt du véhicule : du ...../...../24..... au...../...../24..... inclus

Tarif (1) :

1 à 2 jours 9 PLACES : 35€/ 3 à 4 jours : 60 €/ 5 à 8 jours : 150€/ 9 à 12 jours : 200€/ 13 à 16 jours 260€

1 à 2 jours BOXER : 45€/ 3 à 4 jours : 80 €/ 5 à 8 jours : 180€/ 9 à 12 jours : 240€/ 13 à 16 jours 300€

Le ou les conducteurs déclarent posséder le permis VL depuis plus de trois ans (3) et valide. (Permis Valide)

Nom Prénom Date Naissance

Nom Prénom Date Naissance

N° Permis Date d'obtention

N° Permis Date d'obtention

Adresse : N° de Téléphone

N° de licence CMO

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

A.....Beurlay ....., le ...../...../24

Le Locataire : date

Bon pour accord:

Signature :

Le Loueur

Signature :

(1) But : le prêt-location a pour but de permettre aux membres adhérents d'utiliser les véhicules du club à des fins privées ou associatives extérieures.

Participation aux frais d'assurances et de maintenance des véhicules

(2) Obligation pour le conducteur d'être membre adhérent de CMO : Adhésion 30€ pour devenir Adhérent de base  
Licencié Loisir/Licencié compétition/ Licencié Dirigeant/

**Le locataire conducteur non licencié devra s'acquitter d'une adhésion au club de 30 euros pour l'année.**

Responsable des Véhicules CMO/ Robin Patrick 07.81.02.90.23 / convention 2024

(3 ) location et déplacement uniquement en France.

(4) les 3 véhicules sont équipés d'attelage pour remorque.